

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0401_ART_RD437_NANCHEZ
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU La demande de Monsieur Nicolas Malfroy, représentant la société INEO INFRACOM domiciliée 40 rue Hélène Boucher 69140 RILLIEUX, en date du 22 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux d'assemblage et levage d'un pylône TELECOM, sur la RD437 – territoire de la Commune de NANCHEZ (Villard-sur-Bienne),

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD437** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 27 mars 2023 à 08h00 au vendredi 31 mars 2023 à 18h00
Localisation	Du PR 12+200 Au PR 12+300
Restrictions	Alternat par feux tricolores Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise LAUPAMAT, 3 rue Franklin 69740 GENAS .

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M le Maire de NANCHEZ, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude à l'adresse suivante : Z I du Plan d'acier – 1 Rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE .

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27-03-2023

ID : 039-223900010-20230327-ARR_2023_0401-AR

S²LOW

cerja
N° 14024*01



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : INEO INFRA COM

Adresse : 40 rue Hélène Boucher

Code postal : 69140 Localité : RILLIEUX Pays : _____

Nom contact : MAIFROY Prénom contact : Nicolas

Téléphone : 06 80 48 11 32 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : nicolas.maifroy@equano.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 437 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : _____

46° 28' 32.0" N 5° 53' 39.8" E

Code postal : 39150 Localité : Nanchez

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : ARR_2023_0371_PS

Description des travaux : RD 437 - NANCHEZ

Assemblage + levage PYLONE TELECOM

Date prévue de début des travaux : 27/03/2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 5 Date de début de réglementation 27/03/2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers poids lourds

Stationner

véhicules légers poids lourds

Dépasser

véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité Dénomination : CAUPAMATAdresse : 3 rue FranklinCode postal : 69740 Localité : GENAS Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : 0472 2182 62 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : contact-lyon @ caupamat.fr

Pièces jointes à la demande

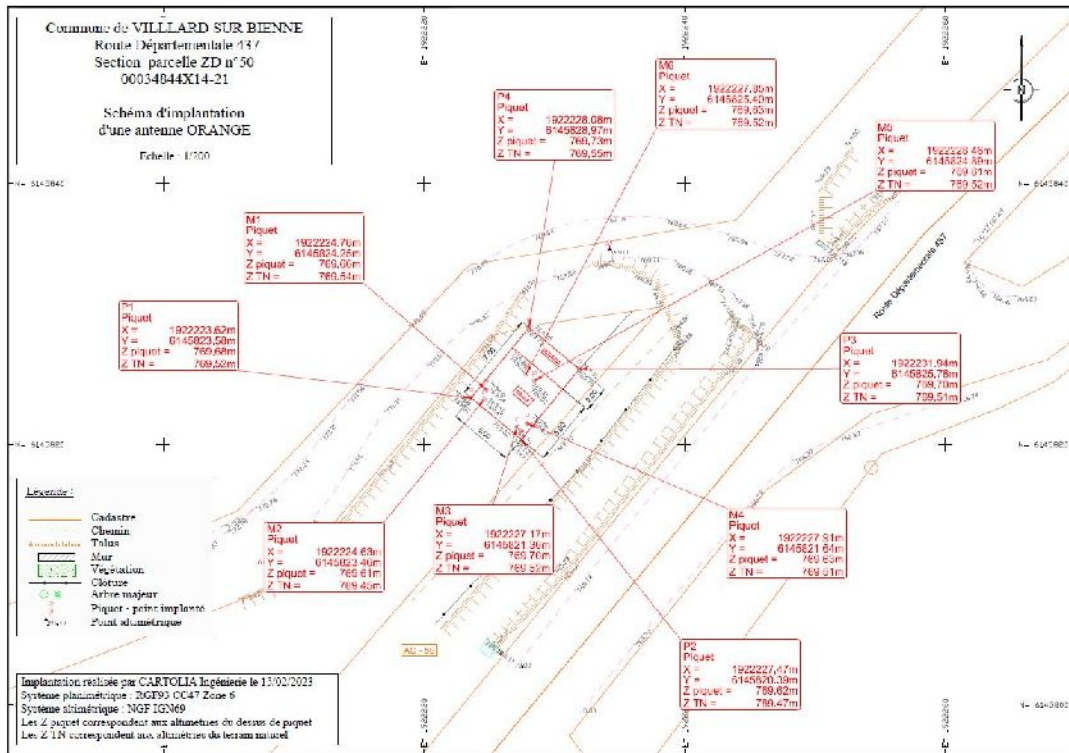
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : RillieuxLe : 22/03/2023Nom : MAIFROY Prénom : NicolasQualité : Coordinateur de travaux

Plan de situation



Plan des travaux

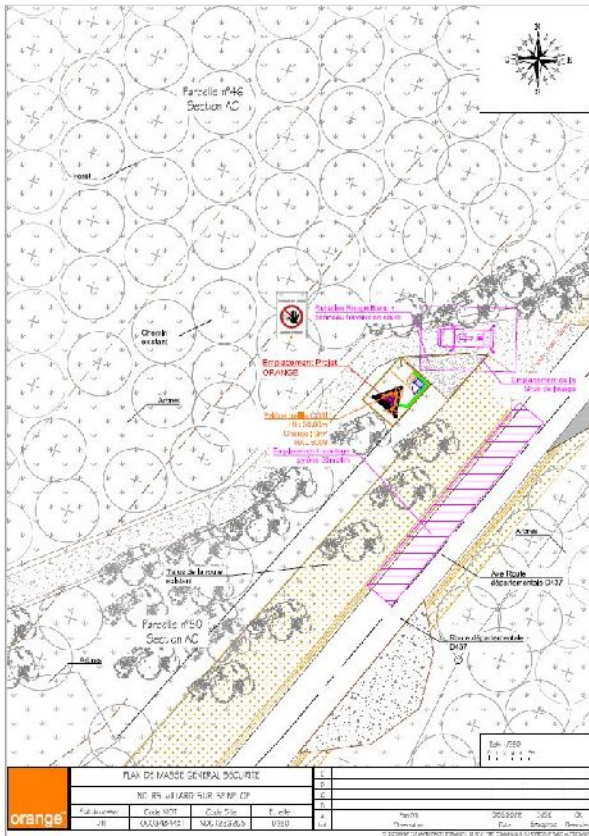


Schéma de signalisation

